

# ACTION URGENTE

## GAMBIE. UN ADOLESCENT, FILS DE L'UN DES AUTEURS PRÉSUMÉS DU COUP D'ÉTAT, EST DÉTENU AU SECRET

**Yusupha Lowe, âgé de 16 ans, est le fils de Bai Lowe qui est accusé d'être impliqué dans la tentative de coup d'État du 30 décembre 2014 en Gambie. Il a été arrêté le 1<sup>er</sup> janvier. D'après les premières informations, il était détenu au siège de l'Agence nationale de renseignement (NIA), mais des sources crédibles indiquent qu'il ne s'y trouve plus.**

Yusupha Lowe, âgé de 16 ans, fils de Bai Lowe, qui serait impliqué dans la tentative de coup d'État du 30 décembre 2014 en Gambie, a été arrêté avec son oncle âgé de 19 ans, Pa Alieu Lowe, et l'ex-épouse de son père, Jariatou Lowe, le 1<sup>er</sup> janvier. Ils ont été interpellés à la résidence de Bai Lowe vers 13 heures, par des hommes en civil, qui ont affirmé agir sur ordre du président. Quelques semaines plus tard, Jariatou Lowe a été relâchée sans inculpation. Cependant, Yusupha Lowe et Pa Alieu Lowe sont maintenus en détention au secret, sans avoir été inculpés et sans avoir la possibilité de consulter un avocat ni d'entrer en contact avec des membres de leur famille. Selon les premières informations, Yusupha Lowe était détenu au siège de l'Agence nationale de renseignement (NIA), à Banjul, en Gambie, mais des sources crédibles indiquent maintenant qu'il ne s'y trouve plus. On ignore où il se trouve actuellement et sa famille est inquiète pour sa sécurité.

Des proches de personnes soupçonnées d'avoir participé à la tentative de coup d'État du 30 décembre 2014 ont été victimes de représailles de la part des forces de sécurité gambiennes. On ignore combien de personnes sont toujours en détention au secret. Amnesty International est préoccupée par la détention illégale sans inculpation de Yusupha Lowe et d'autres proches des auteurs présumés du coup d'État, détention qui se prolonge bien au-delà du délai de 72 heures prévu par la Constitution gambienne et d'autres lois et traités relatifs aux droits humains.

Le gouvernement gambien refuse de reconnaître la détention de Yusupha Lowe et de beaucoup d'autres et n'a fourni aucune information sur le lieu où ils se trouvent ; ils sont donc détenus en dehors de toute protection légale. De telles conditions s'apparentent à une disparition forcée, crime qui relève du droit international. Le lieu de leur détention étant secret, le risque est accru qu'ils subissent des actes de torture ou des mauvais traitements.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais ou dans votre propre langue :**

- exhortez les autorités à révéler immédiatement où se trouvent Yusupha Lowe et tous les autres détenus ;
- demandez-leur d'inculper dans les meilleurs délais Yusupha Lowe et tous les autres détenus d'infractions prévues par le droit international, si les preuves sont suffisantes, ou de les libérer immédiatement ;
- engagez-les à permettre à toutes les personnes détenues dans le cadre de la tentative de coup d'État du 30 décembre 2014 de consulter un avocat et d'entrer en contact avec leur famille ;
- demandez-leur de garantir que les détenus ne seront pas soumis à des actes de torture ni à des mauvais traitements en détention.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 7 JUILLET 2015 À :**

Ministre de la Justice et Procureure générale

Mama Fatima Singhateh

Ministry of Justice and Attorney General

Chambers

Marina Parade

Banjul, Gambie

Courriel : [info@moj.gov.gm](mailto:info@moj.gov.gm)

Formule d'appel : Madame la Ministre,

Ministre des Affaires étrangères

Neneh Macdouall Gaye

Ministry of Foreign Affairs

4, Marina Parade

Banjul, Gambie

Fax: +220 422 7917

Courriel : [info@mofa.gov.gm](mailto:info@mofa.gov.gm)

**Formule d'appel : *Dear Minister,***

**Madame la Ministre,**

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Gambie dans votre pays (adresse/s à compléter) :**

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

# ACTION URGENTE

## GAMBIE. UN ADOLESCENT, FILS DE L'UN DES AUTEURS PRÉSUMÉS DU COUP D'ÉTAT, EST DÉTENU AU SECRET

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Des hommes armés ont attaqué le palais présidentiel dans la capitale gambienne Banjul le 30 décembre 2014. Au moins quatre assaillants, parmi eux le colonel Lamin Sanneh et Alhaji Jaja Nass, auraient été tués tandis qu'un autre assaillant a été arrêté par les forces de sécurité. Les autorités gambiennes n'ont pas restitué les corps des personnes tuées à leurs familles.

Outre Yusupha Lowe, plusieurs autres proches de personnes soupçonnées d'avoir pris part au coup d'État sont également détenus au secret.

Meta Njie, la mère du colonel Lamin Sanneh qui a été tué lors de la tentative de coup d'État, a été arrêtée et détenue le 1<sup>er</sup> janvier. Meta Njie rendait visite à sa mère âgée et malade dans la municipalité de Fajikunda, lorsque quatre hommes qui se sont présentés comme des membres de l'Agence nationale de renseignement (NIA) sont entrés dans la maison et l'ont emmenée. Depuis lors, aucune information officielle sur les conditions et le lieu de sa détention n'a été rendue publique. Selon des sources informelles, elle pourrait être détenue au siège de la NIA à Banjul. Son état de santé suscite des préoccupations.

Mariam Njie, une femme de près de 70 ans qui est la mère d'Alhaji Jaja Nass, tué durant la tentative de coup d'État, a été arrêtée le 5 janvier dans la municipalité de Kotu, avec sa fille, son fils et son frère. Ils ont tous été conduits au siège de la NIA, où ils ont été menacés de mort et de décapitation. La fille et le fils ont été libérés le jour même, le frère quelques semaines plus tard, mais on ignore toujours où se trouve Mariam Njie.

Essa Bojang, âgé d'environ 60 ans, présentant un handicap physique, est le père de Dawda Bojang, qui est soupçonné d'avoir participé au coup d'État. Essa Bojang a également été arrêté et placé en détention le 1<sup>er</sup> janvier.

L'arrestation et la détention prolongée de proches des auteurs présumés du coup d'État, qui n'ont pas eu la possibilité de contester leur détention, bafouent les protections juridiques fondamentales prévues par la Constitution gambienne, ainsi que par le droit régional et international relatif aux droits humains.

Le rapporteur spécial des Nations unies sur la torture a publié un rapport en mars 2015, à la suite de sa visite dans le pays en 2014, qui met en lumière le risque de torture, d'arrestation arbitraire et de disparition forcée. Cette déclaration du rapporteur spécial renforce les craintes d'Amnesty International vis-à-vis des personnes détenues en Gambie, particulièrement en lien avec la tentative de coup d'État du 30 décembre 2014.

Nom : Yusupha Lowe  
Homme